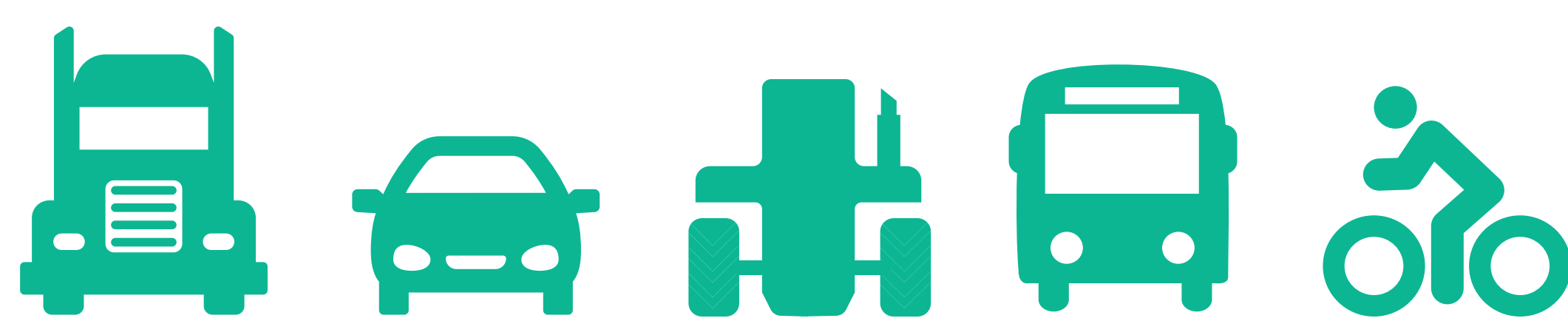


CONTOURNEMENT DE LAON



LES OBJECTIFS DU PROJET

Le contournement de Laon est un aménagement à réaliser au sein du projet de mise à 2x2 voies de la route nationale (RN) 2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe.



Le projet est conçu pour :

- **Sécuriser** et améliorer le confort des déplacements sur la RN2
- **Maintenir un bon niveau** de desserte locale en conservant et réaménageant tous les échangeurs et giratoires existants
- **Moderniser l'infrastructure** par la mise en place de dispositifs d'assainissement, de protections contre le bruit si nécessaire et de passages pour la faune

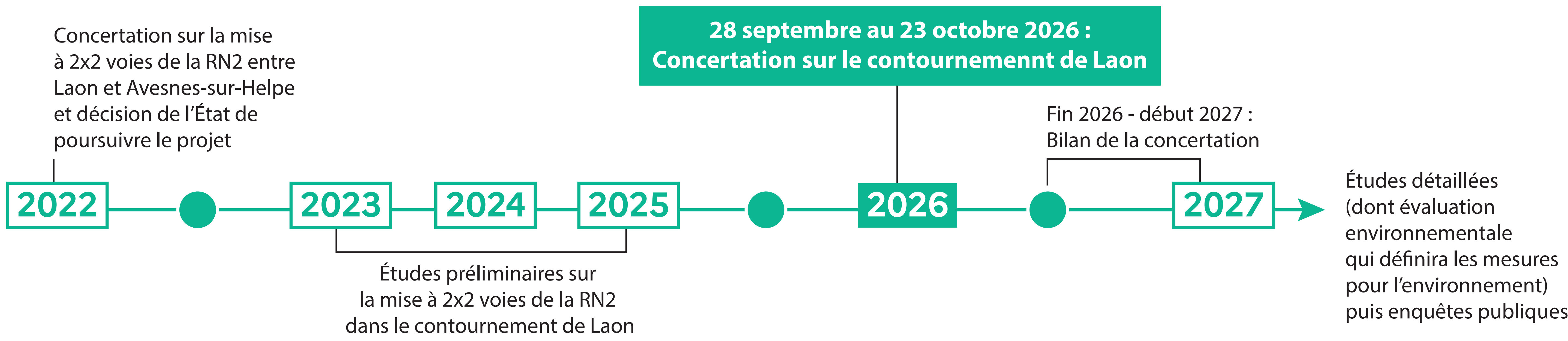


L'AMÉNAGEMENT EN QUELQUES MOTS

- L'élargissement de la RN2 sur place à 2x2 voies, avec un terre-plein (ou séparateur) central empêchant les chocs frontaux
- La suppression des accès directs à la RN2 pour renforcer la sécurité
- L'intégration des différents enjeux dans la conception du projet : cadre de vie, environnement, agriculture, autres activités économiques...
- L'étude de deux variantes, présentées à la concertation



OÙ EN SOMMES-NOUS ?



CONTOURNEMENT DE LAON



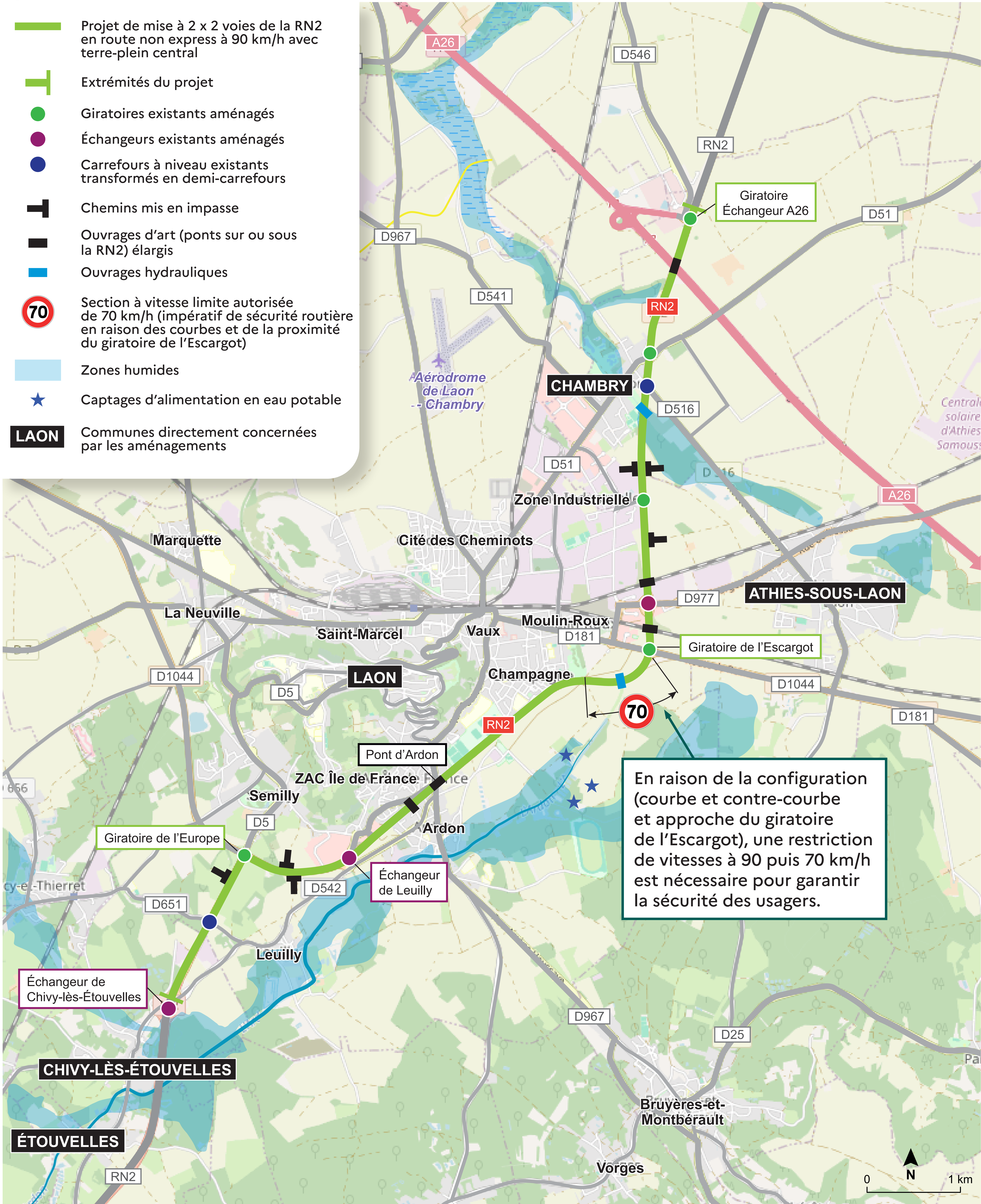
LA VARIANTE A

Cette variante en route non express autorise la circulation des véhicules lents (engins agricoles, voitures sans permis, etc.) sur la RN2 aménagée à 2x2 voies.

90

70

VARIANTE A – ROUTE NON EXPRESS



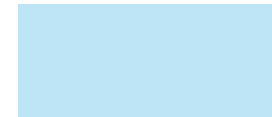


RN2

MISE À 2X2 VOIES

ENTRE LAON ET AVESNES-SUR-HELPE



-  Projet de mise à 2 x 2 voies de la RN2 en route express à 110 km/h avec terre-plein central
-  Extrémités du projet
-  Giratoires existants aménagés
-  Échangeurs existants aménagés
-  Carrefours à niveau existants transformés en demi-carrefours
-  Chemins mis en impasse
-  Ouvrages d'art (ponts sur ou sous la RN2) élargis
-  Ouvrages hydrauliques
-  Section à vitesse limite autorisée de 90 km/h puis de 70 km/h (impératif de sécurité routière en raison des courbes et de la proximité du giratoire de l'Escargot)
- 
-  Itinéraire de substitution pour les véhicules lents (voies existantes à aménager)
-  Zones humides
-  Captages d'alimentation en eau potable
-  Communes directement concernées par les aménagements



- Sécurise les déplacements : 2 voies dans chaque sens, terre-plein central, carrefours aménagés, suppression de 4 accès directs à la RN2 (des chemins agricoles débouchant aujourd'hui directement sur la RN)
- Permet une plus grande homogénéité des vitesses de circulation sur la RN2, les véhicules lents étant reportés sur l'itinéraire de substitution
- Maintient entièrement la desserte locale : les 9 carrefours existants sont conservés
- Modernise l'infrastructure : assainissement, protections anti-bruit si les seuils réglementaires sont dépassés, passages à faune si nécessaire

- Consommation de foncier : 29 hectares (comprenant l'élargissement des voies existantes qui constituent l'itinéraire de substitution)
- Les véhicules lents sont reportés sur l'itinéraire de substitution : trajet de 15 km, soit 3 km de plus que par la RN2
- Mise en impasse des 4 chemins agricoles débouchant sur la RN, avec report sur les carrefours aménagés les plus proches
- Attention à porter, dans la suite des études, au bruit, à la qualité de l'air, aux zones humides, au champ captant de l'Ardon (captage d'alimentation en eau potable), aux milieux naturels (faune, flore, habitats) et aux continuités écologiques
- Coût plus élevé : 90 à 95 millions d'euros

CONTOURNEMENT DE LAON



LA COMPARAISON DES VARIANTES

Les variantes A et B ont différents effets et impacts, analysés et comparés dans le tableau ci-dessous. Les effets défavorables ou très défavorables n’empêchent pas la réalisation du projet : ils devront faire l’objet d’une vigilance et de mesures particulières, à approfondir dans la suite des études.

		Variante A : 2x2 voies sur place, en route non express à 90 km/h (véhicules lents autorisés sur la RN2)	Variante B : 2x2 voies sur place, en route express à 110 km/h (itinéraire de substitution à créer pour les véhicules lents, non autorisés sur la RN2)
	Linéaire de RN2 à aménager (11,8 km de RN2 au total)	env. 12 km	env. 12 km
	Linéaire d’itinéraire de substitution pour les véhicules lents à aménager	0 m	env. 15 km
Effets du projet sur les conditions de déplacement, la desserte des territoires et des activités et les modes actifs	Sécurité et confort des déplacements (2x2 voies, terre-plein central, carrefours aménagés)		
	Accès au territoire (nombre de carrefours)	9	9
	Gain de temps		
	Accessibilité des entreprises, commerces, services et zones d’activités		
	Effet de l’itinéraire de substitution sur les temps de trajet des agriculteurs		
	Apport aux mobilités actives (marche à pied, vélo...)		
Effets et impacts à prendre en compte dans la conception du projet : environnement, cadre de vie des habitants, foncier	Impact sur les cours d’eau, les zones humides et la ressource en eau		
	Impact sur les milieux naturels et les continuités écologiques		
	Mise aux normes environnementales de l’infrastructure (assainissement)		
	Impact sur le cadre de vie (bruit et qualité de l’air)		
	Impact sur le foncier	23 ha	29 ha
Chiffrage	Coût des travaux	70 à 75 M€	90 à 95 M€

● Effet très favorable ● Effet favorable ● Effet faible ou neutre ● Effet défavorable ● Effet très défavorable



Terres agricoles de part et d'autre de la RN2 à Chambry.



Le Ru des Barentons.



Le quartier Champagne, à l'ouest de la RN2.



Des zones d'activités le long de la RN2.

QUELS SONT POUR VOUS
LES AVANTAGES ET
LES INCONVÉNIENTS
DE CES VARIANTES ?

QUELLE VARIANTE
PRIVILÉGIEZ-VOUS
ET POURQUOI ?

CONTOURNEMENT DE LAON



UNE OPÉRATION DE SÉCURISATION

Au regard des accidents graves survenus ces douze dernières années, un aménagement de la section la plus accidentogène du contournement de Laon, piloté par la DIR (Direction interdépartementale des routes) Nord, est en cours de réalisation. Il s'inscrit dans le projet d'aménagement global du contournement de Laon et est techniquement compatible avec lui.

La section concernée : du pont d'Ardon au giratoire de l'Escargot

- environ **2,7 km**, comprenant l'alignement droit entre le pont d'Ardon et le quartier Champagne
- la présence d'un créneau de dépassement dans le sens Paris-Maubeuge, **sans séparateur (ou terre-plein) central**
- des accidents graves et mortels, **majoritairement dus à des chocs frontaux**



L'alignement droit à la hauteur du quartier Champagne.



La RN2 aujourd'hui, dans la section pont d'Ardon-giratoire de l'Escargot.

L'élargissement de la RN2 dans cette section permettra :

- le prolongement du créneau de dépassement existant dans le sens Paris-Maubeuge
- la création d'un créneau de dépassement dans le sens Maubeuge-Paris
- l'implantation d'un terre-plein central muni d'une glissière béton séparant les deux sens de circulation
- la création d'un dispositif de recueil et de traitement des eaux de la chaussée, actuellement inexistant
- le maintien de la bretelle de sortie vers le quartier Champagne et du shunt du giratoire de l'Escargot (pour l'accès direct à la RD1044-Route de Reims)

La mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, comprenant le contournement de Laon, est inscrite dans l'avenant mobilité 2023-2027 du contrat de plan État-Région Hauts-de-France (CPER) 2021-2027 pour un montant de 321 millions d'euros.

L'opération de sécurisation est également inscrite dans l'avenant mobilité 2023-2027 du contrat de plan État-Région Hauts-de-France (CPER) 2021-2027 pour un montant de 6 millions d'euros.

**POUR EN SAVOIR +
SUR LE PROJET, LES VARIANTES
ET L'OPÉRATION
DE SÉCURISATION
→ rn2.fr**

**PARTICIPEZ À
LA CONCERTATION PUBLIQUE
ET DONNEZ VOTRE AVIS
→ du 28 septembre
au 23 octobre 2026**